



A Vayrac, le 12/08/2024

Monsieur le Président  
Communauté de communes  
Causses et Vallée de la Dordogne  
Bramefond  
46200 SOUILLAC

*Affaire suivie par : Audrey LAROUSSE*

*Nos références : FA/AL/VP*

*Vos références : Réception des documents relatifs au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'Habitat pour avis*

Objet : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'Habitat

Monsieur le Président,

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval a été destinataire d'une demande d'avis sur le projet arrêté de PLUi-H de votre communauté de communes en tant que Personne Publique Associée et Consultée (PPA-PPC) et a accusé réception de l'ensemble des documents le 22 mai 2024.

Aussi, vous trouverez ci-joint l'avis favorable du SMDMCA assorti de réserves et observations.

Restant à disposition pour tout complément d'information, je vous prie de recevoir mes salutations respectueuses.

**Le Président,**

**Francis AYROLES**

[www.smdmca.fr](http://www.smdmca.fr)